



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 21 MARS 2022

N° 2022-05-04

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un mars à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du onze mars deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire à Nyons, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

La présente séance se déroule dans le cadre de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 135
Présents (mini 30) : 52
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 255
Présentes : 100
Exprimées par pouvoirs : 72
Total (mini 129) : 172
Quorum atteint

3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs chacun de 6 voix)

Didier-Claude BLANC, Patricia PICARD, Samuel ARNAUD

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 6 voix)

Catherine RIMBERT

3 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 7 voix)

Pierre COMBES, Fabien LIMONTA, Corinne MOULIN

1 représentante du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteuse de 7 voix)

Françoise PINET

4 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)

Gilles CREMILLIEUX, Jean-Paul MAZEL, Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS

40 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

BARBANSON Fabienne, BAS Claude, BERNARD Sébastien, BICHON Gérard, BOMPARD Marc, BOURSAUX Philippe suppléant, BRETTON Hélène, CAHN Philippe, CANIZAREZ Gérard suppléant, CHARASSE Daniel suppléant, CHAREYRE Laurent, CIRER-METHEL Pascal, COURBET Viviane, CREMILLIEUX Gilles, DALSTEIN Pierre, DENIEAULT Jeannie, FERRIGNO Rosy, GENTIL Anne, GERMAIN Jean-Claude suppléant, GOURDON Claudine, HONVAULT Guillaume, JACQUEMART Vincent, JAN Maryvonne, LABROT Alain, LANTEAUME Catherine, MAOUI Renée, PASERO Jean-Noël, PECH-RABASSE Martine, PELOUX Nicole, PEYRON Roland, PRUNSTER Magali, ROCHAS Yannis, ROUSSELLE Didier, RUYSSCHAERT Christelle, SABATIER Philippe, TARDY Lionel, TOUCHE Danielle, TRACOL Yann, WURMSER Brigitte, YAFFEE Caroline

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Jean GARCIA à Sébastien BERNARD, Nicolas DARAGON et Claude AURIAS à Didier-Claude BLANC, Christian BARTHEYE et Jacques NIVON à Marc BOMPARD, Jean-Christophe CAMP à Philippe CAHN, Frédéric ROUX (commune et EPCI) à Laurent CHAREYRE, Agnès ROSSI et Jean SCHÜLER à Gilles CREMILLIEUX, Jacqueline BOUYAC et Jean-François PERILHOU à Rosy FERRIGNO, Alain JEUNE (commune et EPCI) à Jean-Paul MAZEL, Marlène MOURIER et Éric PHELIPPEAU à Corinne MOULIN, Robert GARCIN (commune et EPCI) à Nicole PELOUX, Gérard TENOUX à Françoise PINET, Monique BALDUCHI et Muriel BREDY à Pascale ROCHAS, Sophie LACOSTE-PERICARD à Yannis ROCHAS, Stéphane DECONINCK et Éric RICHARD à Christelle RUYSSCHAERT, Claude PIGAGLIO à Lionel TARDY, Claire LAPIE à Caroline YAFFEE.

Délégués excusés

Jean-Claude ARDISSON, Véronique CHAUVET, Laurent COMBEL, Lamia CONTRUCCI, Julien DECORTE, Jason DUQUENOY, Marie FLOQUET, Laurence GIRARD, Mathilde GIROUD, Christian GODART, David HALTER, Annkatrin JEPSEN, Marc LAVARENNE, Danielle MARCELLIN-DELAYE, Sylvie PEROT, Isabelle RIFERT, Laurent RIVIERE, Didier ROBERT, Serge ROUX, Xavier THIERRY.

Invités excusés

Audrey MATHIEU DDT 26 Antenne de Nyons, Philippe NUCHO Sous-préfet de Nyons.

Participaient également à la réunion :

Patricia BILCOQ suppléante, Philippe CANOVAS DDFIP 26, Lucien DE MUNTER conseiller municipal de Mérindol les Oliviers, Annie FEUILLAS Maire d'Aulan, Frédéric GIRARD Chargé de mission Pnr à la région AURA, Christel MORIN Chargée de mission relation avec les collectivités Conseil départemental de la Drôme, Olivier SALIN Maire de Rémuzat, Virgile VAN ZELE Journaliste

Monsieur Didier-Claude BLANC est nommé secrétaire de séance.

Objet : Adhésion à Cap Rural année 2022

Montant des dépenses PnrBP	2022
Fonctionnement	500 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	500 €	0 €

Rapport :

La Présidente expose :

Cap Rural est un centre de ressources sur les pratiques et les métiers du développement local. Sa vocation est de promouvoir le développement des territoires ruraux et péri-urbains d'Auvergne-Rhône-Alpes pour :

- Renforcer l'ingénierie par les compétences et les savoir-faire
- Proposer des méthodes et des outils innovants
- Susciter le partage d'expériences et la diffusion des connaissances.

Agissant au plus près des acteurs de terrain et favorisant leur décloisonnement, Cap Rural se voit confier depuis 2009 par la Région et l'État la mission de réseau rural régional.

Cap Rural propose notamment des services en continu et organise annuellement une soixantaine de sessions de formation adaptées aux besoins des collectivités et aux enjeux de développement. Cap Rural possède une expérience unique en matière de professionnalisation des agents de développement et de création d'activités en milieu rural.

Le montant 2022 de l'adhésion pour les Parcs naturels régionaux s'élève à 500 €.

Délibération

- ◆ Considérant les besoins et l'intérêt des ressources proposées par Cap Rural

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Décide** d'adhérer à Cap Rural pour l'année 2022 pour un montant de 500 €
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

Une autre vie s'invente ici

